

| | | | |
|-----|-------------------------------|-------------------|--|
| 044 | UTBM Service communication | l'Est Républicain | 12 juin 2019 |
| | | Belfort | convention - réserve nationale - Ghislain Montavon - vie étudiante |

Favoriser la réserve au sein de l'entreprise et l'université

Cinq conventions ont été signées mardi à Belfort entre l'armée, l'UTBM, l'Esta, l'IUT et les entreprises VMC et Odyssée technologie. L'objectif est d'inciter salariés et étudiants à intégrer la réserve citoyenne, non sans plusieurs mesures incitatives.

C'est à l'initiative d'Emmanuel Vieillard, directeur général de Lisi et ancien commando de marine, que la générale Anne Fougerat a fait le déplacement mardi à Belfort. Secrétaire générale de la garde nationale, elle a signé cinq conventions visant à favoriser et développer la réserve militaire dans le monde de l'entreprise et l'université sur l'Aire urbaine.

Profils variés

« La garde nationale manque de notoriété. Elle a été créée en 2016 pour répondre au désir d'engagement de la jeunesse après les premiers attentats de 2015 », résume la générale Anne Fougerat. Placée sous l'autorité des ministères des Armées et de l'Intérieur, la garde nationale gère la réserve.



La générale Anne Fougerat, secrétaire générale de la garde nationale, en charge de la réserve militaire, a signé des conventions avec des entreprises et universités. Photo ER/Isabelle PETITLAURENT

« 76 000 citoyens ont rejoint la réserve. Ils viennent de tous les horizons, tous les âges. 70 % sont issus de la société civile, 6 700 sont employés dans des entreprises et un cinquième sont des femmes », résume-t-elle. « Ils ont des profils variés, mais la même volonté de servir. » Les réservistes permettent notamment d'assurer les patrouilles Sentinelle.

Pour faciliter les vocations de réservistes, deux entreprises, VMC pêche à Morvillars et Odyssée technologie à Nods,

ont signé une convention de partenariat avec l'armée. Idem pour trois établissements scolaires : l'Esta, l'UTBM et l'IUT. Pour favoriser l'engagement des étudiants, la générale a annoncé plusieurs mesures incitatives : « remboursement de la formation du permis de conduire, allocation d'études, prime de fidélité au renouvellement du premier contrat. »

Pour être réserviste, il faut être âgé entre 18 et 40 ans et être apte physiquement. La formation passe ensuite par une

PMD (préparation militaire découverte) d'une semaine en régiment, suivie d'une FMIR (formation militaire initiale du réserviste) de deux semaines.

« Un salarié réserviste doit assurer au moins 5 jours de mission chaque année dans une entreprise de moins de 250 employés et au moins 8 jours dans une société de plus de 250 personnes », explique Laurence Chavatte, chargée de mission pour le comité de liaison « Défense-Medef ». « En moyenne, les salariés effectuent 15 à 30 jours de réserve par an. »

« Les conventions permettent d'éviter les réservistes clandestins, c'est-à-dire non déclarés auprès de l'employeur. Lorsqu'ils partent en mission sur leurs jours de vacances, ils ne peuvent pas se reposer et peuvent prendre des risques supplémentaires. Le Medef négocie avec les assurances pour que les salariés réservistes bénéficient d'une couverture améliorée sans surcoût trop important. Car, lorsqu'ils sont en intervention, leur contrat de travail est rompu. Ils dépendent alors de l'armée. »

Isabelle PETITLAURENT